

Organisé par la Ville de Morteau
Avec la participation du Football-Club Morteau Montlebon, du CAM (Handball),
du Volley-club et de Val Délire Organisation

REGLEMENT

1 - Le tournoi se déroulera au gymnase du Lycée, pour les éliminatoires les lundis et jeudis, et pour les finales, le vendredi.

2 - Chaque équipe s'engage à participer à trois sports : FOOT, HAND, VOLLEY.

3 - Un maximum de 20 équipes sera engagé.

4 - Chaque équipe effectuera pour les éliminatoires quatre matchs tirés au sort dans chaque discipline sportive.

5 - Pour les éliminatoires, la durée des rencontres sera de 7 minutes pour le handball, 7 minutes pour le football et 12 minutes pour le volley et sans changement de camp.

6 - Dans chaque discipline, les points acquis seront les suivants :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

7 - Sera déclaré forfait :

- a) Toute équipe non présente sur le terrain pour le début de la rencontre
- b) Toute équipe ne présentant pas le nombre minimum de joueurs pour le sport requis :
 - FOOT : 5 joueurs (minimum 4)
 - HAND : 7 joueurs (minimum 6)
 - VOLLEY : 6 joueurs (minimum 5)

8 - A la fin des matchs de qualification, un classement sera établi de 1 à 20, selon le nombre de points total, obtenu par chaque équipe, dans les trois disciplines sportives.

9 - A la suite de ce classement, les équipes engagées seront réparties comme suit :

4 Premières Super Finale

4 Foot Finale par sport

8 Volley Finale par sport

4 Hand Finale par sport

10 - A chaque rencontre et dans les trois sports, la présence au minimum d'une féminine est obligatoire sur le terrain. Si celle-ci sort en cours de match, une autre devra la remplacer.

11 - En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, elles seront départagées comme suit :

- a) Au goal-average des 3 sports
- b) L'équipe ayant marqué le plus de buts en foot et Hand, et le plus de points en Volley.
- c) Au tirage au sort

12 - Les demi-finales et finale par sport ainsi que la super finale se dérouleront le même soir.

13 - Pour la demi-finale, finale par sport ainsi que la super finale, la durée des rencontres sera de 1 x 6 minutes.

En cas d'égalité pour la ½ finale et super finale (1^{ère} et 2^{ème} place) :

- en foot et hand : 3 tirs au but auront lieu et éventuellement tirs jusqu'à « mort subite »
- en volley : vainqueur au premier point marqué pendant la prolongation.

PENALITES

14 - Un joueur recevant un avertissement, sortira du terrain pour une durée d'une minute, contrôlée par la table.

- Il ne pourra pas être remplacé pendant cette période.
- Ces avertissements sont valables et totalisés pour toute la durée du tournoi.
- La table peut après chaque rencontre donner un avertissement ou une expulsion pour toute faute échappant à l'arbitre.

15 - Un joueur, averti deux fois, quittera définitivement le terrain pour la rencontre actuelle.

- Il ne pourra pas être remplacé et sera suspendu pour la rencontre suivante.
- De même qu'un joueur totalisant deux avertissements sera suspendu pour la rencontre suivante.

16 - Un joueur expulsé par l'arbitre ou par la table des organisateurs ne peut pas être remplacé. Il sera suspendu pour la rencontre suivante.

17 - Un joueur, non inscrit sur la liste d'engagement, ne peut participer au tournoi. Un joueur ne peut être inscrit que sur une seule feuille d'engagement et ne jouer qu'avec cette équipe.

18 - toute dérogation à ces articles entraînera l'exclusion de l'équipe pour le reste du tournoi.

19 - De même que toute faute grave (jeu dur, violence, gestes ou propos incorrects) peuvent entraîner l'exclusion du joueur pour le reste du tournoi et remettre en cause sa participation et celle de son équipe aux prochains tournois de la ville de Morteau.

INSCRIPTION

20 - Le TOURNOI D'HIVER est ouvert uniquement et en priorité :

- a) Aux entreprises de la Communauté de Communes du Val de Morteau et environnantes.
- b) Aux associations sportives de Morteau, excepté FOOT-HAND-VOLLEY (aucun groupement n'est autorisé).
- c) Aux associations culturelles de Morteau (aucun groupement n'est autorisé).
- d) Pour toute autre demande, elle sera étudiée en commission avant acceptation.

21 - Chaque équipe devra présenter une liste qui comportera obligatoirement 8 joueurs au minimum et 11 joueurs au maximum.

22 - Le tournoi est ouvert à tous hommes et femmes, licenciés et non licenciés âgés au minimum de 18 ans.

- Les joueurs ou joueuses inscrits peuvent être membres de l'entreprise, de l'association ou conjoints d'un des membres de l'entreprise ou de l'association.
- Un stagiaire d'une entreprise peut participer au tournoi à la condition formelle que le stage ait encore lieu pendant les dates du tournoi.

24 - 20 équipes seront retenues pour participer au tournoi suivant l'article 20.

25 - Le montant de l'inscription est de 30 euros par équipe.

26 - En cas de forfait d'une équipe, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

PARTICIPATION

28 - Les chaussures doivent obligatoirement être de « tennis ou de basket ». Les crampons moulés sont interdits.

29 - La commission des sports de la Ville de Morteau est seule juge quant à la qualification des équipes.

30 - Toutes réclamations devront être faites le soir des rencontres. Passé ce délai, elles ne seront plus prises en considération.

31 - Tout cas fortuit, non prévu au règlement, sera tranché par la commission.

32 - Les décisions de la Commission sont sans appel.

33 - Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui pourra être modifié ou annulé sur simple décision de la Commission.

34 - La Ville de Morteau et le Comité Organisateur n'assument aucune responsabilité pour les accidents, pertes ou vols de matériels ou autres, qui pourraient survenir pendant la durée du tournoi.

35 - Chaque joueur devra être reconnu APTE MEDICALEMENT à participer au tournoi

36 - Chaque équipe devra prendre ses dispositions pour couvrir chacun de ses joueurs (Assurance) contre les accidents ou autres qui pourraient survenir pendant la durée du tournoi.

37 - Les règles de jeu concernant, le Hand, le Foot et le Volley-Ball sont jointes.

RAPPEL DES FAITS IMPORTANTS et ROLE DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE

38 - Rappel des faits importants :

- Fair-Play des joueurs. Le responsable de l'équipe devra exclure de l'équipe tout joueur ayant une attitude (jeu violent ou autres) ou des propos inacceptables envers les arbitres, les organisateurs ou les adversaires.
- Respect du public, du matériel, de la salle, des horaires et du règlement.
- Tenue sportive correcte : tennis ou baskets, maillots identiques pour l'équipe.
- Le responsable de l'équipe peut être appelé à tout moment avec son équipe par les organisateurs pour vérifier que tous les joueurs présents sont bien inscrits sur la liste.
- Aucun changement dans la liste des joueurs après le début du tournoi sauf cas de force majeure. Le responsable signale d'ailleurs tout changement de joueur sur la liste avant le début du tournoi.
- La table des organisateurs peut, après un match, changer ou inverser un résultat pour les cas suivants :
 - Brutalité sur et en dehors du terrain
 - Gestes incorrects envers les arbitres, le public, les adversaires ou les organisateurs.
 - Tricherie sur la qualification d'un joueur de l'équipe.

REGLEMENT SPORT

FOOTBALL

Composition

- 5 joueurs : 1 gardien et 4 joueurs de champ
- Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu

Arbitres

- Les rencontres seront dirigées par deux arbitres désignés par le Football Club Morteau Montlebon
- Les décisions des arbitres sont incontestables.

Sanctions

- Tous les coups francs sont directs
- Le mur doit se trouver à trois mètres du ballon
- Un penalty sanctionnera toute faute grave quel que soit l'endroit où elle a été commise
- Le penalty est placé à 7 mètres
- Le premier avertissement sera assorti d'une exclusion d'une minute
- Le deuxième avertissement sera assorti d'une exclusion du match en cours et d'une suspension pour le match suivant
- Tout joueur expulsé sera suspendu pour le match suivant
- Pour les trois cas ci-dessus, le joueur ne pourra en aucun cas être remplacé
- Les avertissements seront totalisés pendant tout le tournoi

Règles spéciales

- Les engagements au centre du terrain en début de rencontre ou après chaque but se font au pied.
- Les rentrées en touche, les corners se font au pied, et les dégagements du gardien se font à la main.
- Aucun but direct ne sera validé sur ces remises en jeu.
- Le ballon heurtant le plafond : balle en touche à l'adversaire à hauteur du point d'impact.
- Le hors-jeu est supprimé
- Toute main du gardien en dehors de la ligne des 6 mètres sera sanctionnée d'un coup-franc.
- Lorsqu'une fille inscrit un but, sa valeur est ainsi doublée

HANDBALL

Composition

- 7 joueurs : 1 gardien et 6 joueurs de champ
- Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu

Arbitres

- Les rencontres sont dirigées par deux arbitres désignés par le CAM
- Les décisions des arbitres sont incontestables
- Il leur est demandé un minimum de souplesse pour les joueurs non-initiés, uniquement pour certaines fautes de jeu : marchers, reprises du dribble, etc...

Sanction

- Idem que pour le Football

Règles

- Idem Championnat
- Lorsqu'une fille inscrit un but, sa valeur est ainsi doublée

VOLLEY-BALL

Composition

- 6 joueurs
- Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu

Arbitres

- Les rencontres sont dirigées par un arbitre de chaise désigné par le club de Volley
- Les décisions des arbitres sont incontestables

Règles

- Caractéristiques du jeu :

En volley, chaque échange de jeu (rallye) est conclu par un point (système de la marque continue). Lorsque l'équipe en réception gagne un échange de jeu, elle gagne un point et le droit de servir, et ses joueurs effectuent une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Conséquence d'une faute

La conséquence d'une faute est la perte de l'échange de jeu :

- Si l'adversaire de l'équipe commettant la faute servait, il marque un point et continue à servir
- Si l'adversaire de l'équipe commettant la faute recevait le service, il gagne le droit de servir et marque un point.